



Regroupement des organismes
communautaires de la région 03
1577, 3^e avenue
Québec (Qc)
G1L 2Y4
418-524-7111

JE TIENS À MA
COMMUNAUTÉ



JE SOUTIENS LE
COMMUNAUTAIRE

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Appel de projets dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Capitale-Nationale Le ROC 03 dépose un avis à la CRÉ-CN

Québec, le 19 septembre 2013 – Le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03) trouve inacceptable le délai proposé par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) pour répondre au premier appel de projets en lutte à la pauvreté. Le ROC 03 dépose aujourd'hui un avis à cet effet.

En juin 2012, la CRÉ de la Capitale-Nationale signait avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) l'*Alliance pour la solidarité*. Cette entente était attachée à une enveloppe de 3,2 M\$, dont 1,4 M\$ était réservé pour des projets novateurs pour lesquels pouvaient postuler les OBNL, les organismes municipaux, les municipalités, les MRC et la CRÉ.

Un délai inéquitable pour les organismes communautaires

Le 8 mai dernier, la CRÉ-CN lançait un premier appel de projets. Avec un échéancier d'à peine plus d'un mois pour planifier et coordonner l'ensemble du projet, ainsi que pour compléter les différents formulaires et annexes, de nombreux organismes communautaires autonomes se sont vus désavantager. À cet effet, le ROC 03 considère le délai prévu pour soumettre un projet comme étant déraisonnable. D'autant plus que la CRÉ lançait un deuxième appel de projets durant la saison estivale, période où de nombreux organismes communautaires doivent fermer temporairement leurs portes par manque de ressources financières.

Ainsi, on peut lire dans cet avis que « *Par ce délai très court, la CRÉ exclue plusieurs organismes communautaires autonomes, ce qui est inquiétant venant d'une organisation responsable de gérer des montants importants dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.* »

Selon Vicky Brazeau, directrice du ROC 03 : « *Ce premier appel de projets dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité démontre que la CRÉ-CN n'a pas pris en considération la réalité actuelle des organismes communautaires. Une réalité bien différente des autres organisations pouvant postuler et qui, souhaitons-le, devra être considérée lors du prochain appel.* »

Un souci d'égalité et de cohérence

En 2010, le gouvernement provincial m'était en place le *Plan d'action gouvernementale pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* (PAGSIS) dans lequel il souhaitait « *donner aux acteurs régionaux et locaux les moyens de mieux réaliser leur mission en soutenant leurs efforts de mobilisation et de concertation qui conduisent à des projets prometteurs* ». Or, le ROC 03 constate

ici une importante contradiction entre cette orientation et les modalités de ce premier appel de projets. L'avis publié aujourd'hui rappelle que la CRÉ devrait davantage porter attention au « *respect du rythme nécessaire à réaliser cette mission et à effectuer les différents efforts conduisant auxdits projets* ».

Le ROC 03

Regroupement sans but lucratif qui représente près de 200 organismes communautaires œuvrant majoritairement en santé et services sociaux de la région de Québec. Différents buts et objectifs lui reviennent, dont la défense et la promotion du développement et des intérêts des organismes communautaires autonomes, populaires et bénévoles, ainsi que des populations qu'ils desservent.

-30-

Sources : Valérie Lapierre
Vicky Brazeau

Informations : Alexandre Bougie
Responsable des communications
communications@roc03.com
Bureau : 418.524.7111
Cellulaire : 418.561.1002